

Dossier de presse

Prix piéton 2018 : « Soulier d'Or » et « Sandale Trouée »

Ce jeudi 8 février, les associations actif-traffic et Pro Velo Genève ont dévoilé à la presse les lauréats de leurs prix récompensant le meilleur et le pire en terme d'aménagements pour la mobilité douce.

actif-traffic s'est chargé du volet piéton et a décerné les prix suivants :

- **Soulier d'Or 2018**

Cette année, nous décernons le prix à deux lauréats ex-aequo :

- Mention « Chaussure de marche » à la **Ville de Genève** pour la rue et esplanade de Chandieu
- Mention « Ballerine » à la **Ville de Carouge** pour la zone piétonne autour de la place du Marché et de la rue St-Joseph

- **Sandale Trouée 2018**

au **Département des Transports du Canton de Genève** pour les feux piétons au bord du lac, notamment devant l'horloge fleurie, vers le Pont-du Mont-Blanc et depuis la rue du Léman vers les Bains des Pâquis

Vous trouverez ci-dessous davantage d'informations sur les raisons de ce choix ainsi que les autres lieux ayant fait l'objet d'une nomination.

Photos HD : <https://flic.kr/s/aHskvU7o5C>

Soulier d'Or 2018

Objectifs

Les programmes politiques officiels s'accordent tous sur le fait que la marche devrait être favorisée dans nos villes, car elle est bonne pour la santé, écologique et ne nécessite que des infrastructures bon marché. En outre, les piéton·ne·s sont souvent en ville le groupe le plus important d'utilisateurs·ères de la route (45% de part modale en Ville de Genève).

Pourtant, ils sont souvent confrontés à divers obstacles qui découragent la marche. Le Prix du Soulier d'Or a pour objectif de récompenser les bonnes réalisations en matière de mobilité piétonne durant les deux dernières années (2016 et 2017), afin de favoriser les meilleures pratiques à l'avenir.

Procédure

actif-traffic s'est adressé aux communes de plus de 10'000 habitants pour leur demander de signaler leurs meilleures réalisations des deux dernières années. Les seules réponses sont venues de la Ville de Genève (3 propositions : rue et esplanade Chandieu ; route des Jeunes ; place du Vélodrome), de la ville de Carouge (1 proposition : zone piétonne à la place du Marché et de la rue Saint-Joseph) et du Grand-Saconnex (1 proposition : liaison chemin des Préjins). Les membres du jury ont aussi pu soumettre des projets (1 proposition, Versoix-Centre). Au total 6 propositions ont été soumises.

Soulier d'Or : critères de sélection et nominations non retenues

Le jury tenait à primer si possible un aménagement se situant sur un trajet piéton continu, sans interruption et/ou un lieu qui permet d'animer tout un quartier. Ainsi, le projet « A l'ombre de la treille » à Versoix a certes séduit le jury à plus d'un égard. Il remplit en effet le critère d'un espace rendu aux piéton·ne·s. Etant situé au cœur de la commune, il contribue à en revitaliser tout le centre. Pourtant, puisqu'il ne s'agit que de la première étape d'un projet de plus grande envergure, le jury a préféré attendre l'achèvement de l'ensemble du réaménagement final de la route de Suisse avant de lui attribuer un prix le cas échéant, mais il encourage vivement les communes à envisager ce type de projets en continuité permettant de faciliter le flux des marcheurs·euses.

En Ville de Genève, la rénovation de la Place du Vélodrome a retenu l'attention car elle crée en effet un espace public « libre » dans le quartier de la Jonction qui en manque cruellement. Il semble cependant au jury que ce la transformation opérée par le réaménagement de la place est trop peu significative pour mériter un prix. Reste à voir à l'usage si cet aménagement très minéral saura se montrer assez convivial pour devenir un vrai lieu de rencontre dans le quartier.

Si ce prix du Soulier d'Or a avant tout vocation à récompenser des aménagements pérennes « en dur », le jury a tenu à relever les bienfaits publics d'une manifestation éphémère de grande envergure comme la parade des Géantes de Royal Deluxe et leur défilé dans la ville à l'automne 2017, avec le succès que l'on sait. De telles installations éphémères (tout comme les « Rue est à vous » ou la « Journée sans voitures »), qui permettent de rendre l'espace public aux piéton·ne·s montrent par la pratique les bienfaits d'une autre occupation de l'espace que celle par des véhicules motorisés.

Délibération

Après discussions au sein du jury, nous avons opté cette année pour attribuer non pas un seul et unique « Soulier d'Or » mais bien deux prix ex-aequo pour caractériser deux aménagements aux fonctions différentes. Une mention « *Chaussure de marche* » pour récompenser un projet qui consacre la continuité d'un parcours piéton et une mention « *Ballerine* » pour saluer un espace public qui profite aux piéton·ne·s, mais dont la vocation est davantage « statique » que celle d'un parcours.

Prix ex aequo du Soulier d'Or 2018 mention « Chaussure de marche »

Rue et esplanade de Chandieu (Ville de Genève)

Pour compléter l'axe piédestre allant depuis le haut du Petit-Saconnex (promenade des Crêts) jusqu'à la gare de Cornavin, en passant par les trois parcs de Trembley, Beaulieu et des Cropettes, il ne manquait que la rue Chandieu. La finalisation des travaux de réaménagement de cette rue et esplanade offre enfin, après de nombreuses années, une continuité de cheminements piédestres. L'éclairage public a été adapté aux modes doux. Il sécurise les déplacements piédestres et confère une agréable ambiance. Un seul bémol : la vitesse des cyclistes qui y circulent et ne respectent pas toujours l'injonction de rouler au pas.

Ceci dit, le lieu est désormais bien accepté par la population et, grâce aux feux et passages piétons au nord et au sud de l'école Chandieu les écolier·ère·s peuvent y accéder en toute sécurité. Les extensions sur les hauts du parc Beaulieu et à côté de l'école ont fait sauter les deux anciens « goulets d'étranglement » et ainsi rendu la promenade plus agréable et dégagé la vue sur le parc avoisinant (cf. photos ci-dessous).

Le jury a apprécié la planification à large échelle (d'où l'attribution de la « Chaussure de marche dorée ») et se réjouit de la finalisation (enfin !) du plus ancien projet de « coulée verte » et espère vivement que beaucoup d'autres projets de ce type suivront. Une prolongation du projet en direction du Grand-Saconnex vers le nord et vers le côté sud de la gare offrirait un plus.



Prix ex aequo du Soulier d'Or 2018 mention « Ballerine »

Zone piétonne (Ville de Carouge)

Cette place désormais en zone piétonne est le résultat d'une véritable volonté politique, de longues discussions avec les habitant-e-s et négociations avec les commerces du quartier. Si l'on peut regretter que cet espace n'ait pas pu être étendu à tout le centre du Vieux-Carouge pour donner un ensemble cohérent et continu (comme le demandait une initiative populaire qui a abouti avant d'être malheureusement retirée...), le jury salue l'effort politique important réalisé par la commune ainsi que par la mobilisation des habitant-e-s qui a permis de libérer cet espace des voitures, contre les nombreuses oppositions. Depuis, une ambiance conviviale et de nombreuses fêtes occupent la rue de Saint-Joseph et la Place du Marché. Les lieux ont été aménagés avec des jeux d'enfants dessinés au sol ainsi que des éléments de décor suspendus de façade à façade, qui dégagent une impression festive.



Sandale Trouée 2018

Objectif

Malheureusement, les marcheurs·euses ne sont pas toujours logés à bonne enseigne et il reste du pain sur la planche pour améliorer leur situation. Le prix 2018 souhaitait initialement privilégier deux axes de réflexion sur ce sujet : d'une part, trouver des exemples situés hors du centre-ville, dans les communes de la première couronne, car ces zones sont densément peuplées sans forcément offrir des axes confortables pour les marcheurs·euses. La deuxième réflexion concernait les liens entre marche et TPG: des carrefours où l'accès au tram/bus est délicat et où un feu rouge particulièrement long fait que les personnes désirant transborder n'attrapent pas leurs bus/tram...

Critères de sélection

Le jury a trouvé 6 candidatures possibles pour le Prix de la Sandale Trouée. Il a sélectionné des lieux qui correspondaient aux défauts cités ci-dessus, mais surtout dont les manques pourraient être corrigés assez facilement et à coûts réduits.

Le jury a évoqué de nombreux endroits, parfois symptomatiques de problèmes plus largement rencontrés. Ainsi, à l'arrêt TPG Simon-Goulart, aux alentours de la gare (cf. Sandale Trouée 2016), à Plainpalais et à la croisée de Confignon et bien d'autres (voir Prix 2015 : Bouchet), le passage des trams n'est pas coordonné avec les feux avec pour résultat que les personnes désirant prendre un tram sont sûres de le voir leur passer « sous le nez ». La Direction générale des transports (DGT), responsable de la régulation des feux, ferait bien de s'inspirer de l'exemple de Berne, où le passage au vert des feux de signalisation pour les piéton·ne·s est coordonné avec l'arrivée d'un tram.

Les deux-roues motorisés à l'arrêt ont aussi été évoqués par le jury comme une gêne récurrente pour les piéton·ne·s, car ils encombrent les trottoirs déjà souvent exigus destinés à la marche. Les deux-roues motorisés devraient dès lors stationner obligatoirement en sous-sol, afin de laisser l'espace en surface à celles et à ceux à qui il est légitimement destiné, à savoir aux piéton·ne·s.

Délibération

Le jury a choisi d'écarter les axes évoqués ci-dessus (péri-urbain, liens marche/TPG) pour éclairer une problématique particulièrement aigüe liée à la régulation des feux sur tout un espace très central, fortement fréquenté par les piétons, qu'ils soient habitant·e·s et visiteurs·euses.

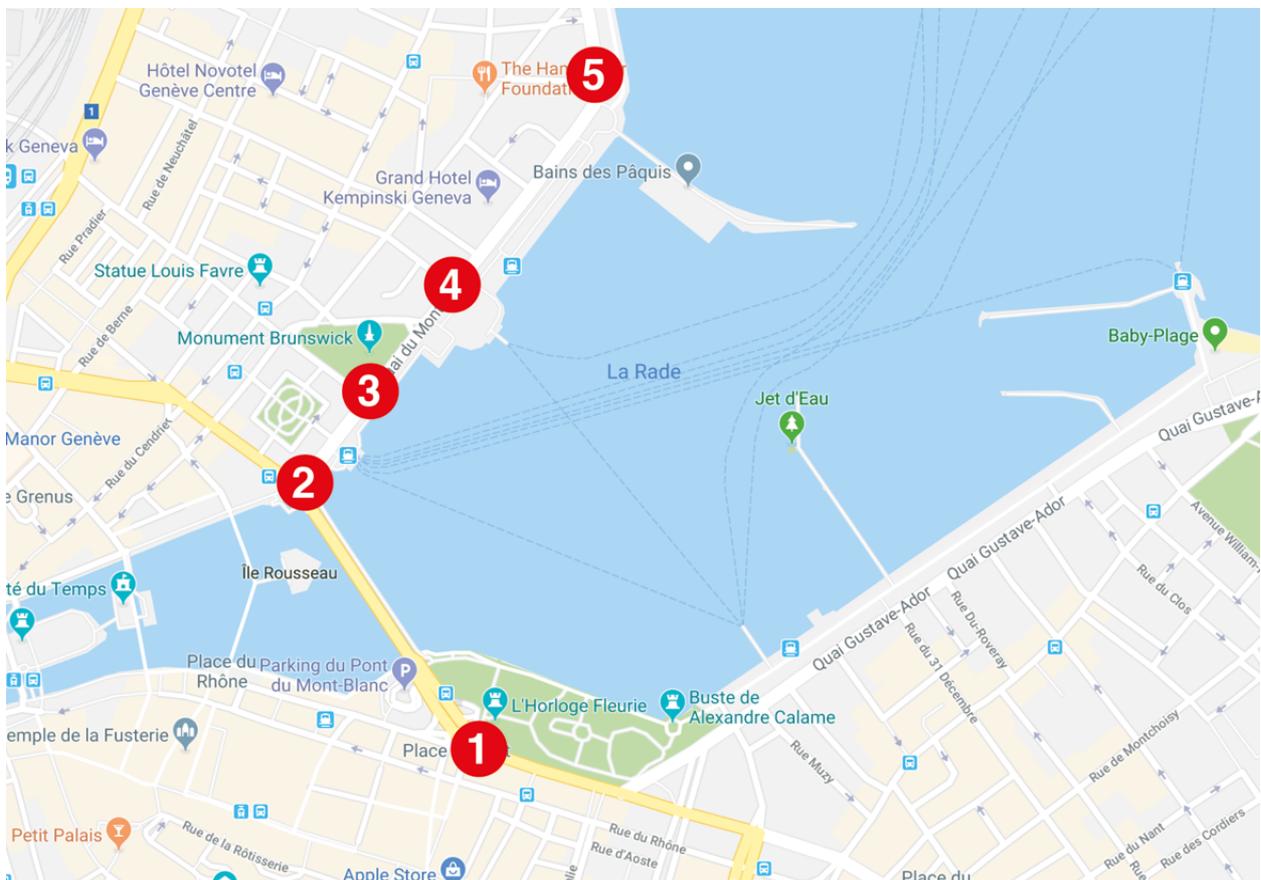
Prix de la Sandale Trouée 2018

« U » lacustre : accès aux rives du Petit-Lac

(Département des Transports du Canton de Genève)

Pour le jury, la fluidité doit s'appliquer à tous les modes de déplacement et en priorité aux plus vulnérables exposés aux aléas météorologiques. Or, les piéton·ne·s doivent souvent « poireauter » aux feux qui sont réglés en faveur du trafic individuel motorisé. La progression des marcheurs·ses en est ralentie d'autant. Or, le canton va investir 50 millions de francs pour moderniser l'équipement de régulation des feux. Il faut en profiter pour accorder en des lieux hautement fréquentés le temps nécessaire aux piéton·ne·s.

L'accès aux rives du Petit Lac sur le « U » lacustre entre le quai du Mont-Blanc, le pont homonyme et le quai Général-Guisan est très difficile pour les piéton·ne·s. C'est donc à l'ensemble de cette zone que nous décernons le prix de la Sandale Trouée 2018. À l'avenir, il faudra songer non seulement à créer un U lacustre qui soit fluide non seulement pour les automobilistes et cyclistes, aussi pour les piéton·ne·s. Pour cela, il faut impérativement améliorer les passages piétons et les feux sur tout le pourtour du Petit Lac, car aujourd'hui les piéton·ne·s sont bloqués beaucoup trop longtemps devant les feux sur le quai du Mont-Blanc (en face des Bains des Pâquis) jusqu'à l'Horloge Fleurie (une des grandes attractions touristiques de Genève) et le Jardin Anglais.



Chronométrage de 5 feux piétons du U lacustre

Les chronométrages des feux piétons effectués par nos soins révèlent les mesures suivantes (les temps indiqués sont les temps pour les piéton·ne·s) :

1. Horloge Fleurie

Vert : 20 sec.
Rouge : 1 min. 35

2. Quai du Mont-Blanc / Chantepoulet

Vert : 19 sec.
Rouge : 1 min. 20

3. Quai du Mont-Blanc / rue des Alpes (Monument Brunswick)

Vert : 15 sec.
Rouge : 1 min. 25 (après bouton-poussoir)

4. Hôtel Beau-Rivage

Vert : 14 sec.
Rouge : 1 min. 27 sec. (après bouton-poussoir)

5. Rue du Léman

Vert : 15 sec.
Rouge : 1 min. 40 sec. (après bouton-poussoir)

Mesures effectuées le mardi 6 février 2018 entre 8h00 et 9h00 : les chiffres mentionnés sont une moyenne résultant des mesures d'un minimum de 5 cycles pour chaque feu.





Sur l'ensemble d'un cycle rouge/vert sur ce U lacustre, les piétons ont ainsi droit au mieux à 19.2% de vert (Quai du Mont-Blanc/Chantepoulet) et au pire 13% (rue du Léman). La moyenne est de 15.7% de vert.

Notons que pour trois des 5 passages piétons testés (3, 4 et 5), presser sur le bouton presseur est obligatoire : il semble n'exister

aucune phase de vert automatique pour les piétons.

Ce simple chronométrage met ainsi en évidence une réalité frappante : pour chacun de ces passages piétons, le temps accordé aux véhicules motorisés est très largement dominant ! Ceci alors que selon les experts en la matière, cette zone (en particulier pour les passages 1 et 2, en prolongation du pont du Mt-Blanc) est considérée comme une « autoroute piétonne » où le nombre de piéton·ne·s est très important.

Propositions d'améliorations pour l'accès au Petit-Lac

La régulation des feux sur ces quais (quai du Mt-Blanc, quai du Général Guisan) doit donc impérativement être revue : cela doit se faire soit par l'introduction d'une phase verte automatique toutes les 30 secondes pour les piéton·ne·s, soit par une réduction massive du temps après avoir appuyé sur le bouton-presseur (7 secondes maximum, conformément aux recommandations de l'Institut de mobilité durable de la Haute Ecole de technique de Rapperswil). L'option d'une détection infrarouge de la présence de piéton·ne·s est aussi à étudier.

L'amélioration de l'accès ne doit pas se faire que par la régulation des feux : il faut aussi créer des passages piétons directs à l'entrée/sortie Pont du Mont-Blanc / quai des Bergues, sans devoir passer par une déviation au bout de la rue du Mont-Blanc.

L'ajout d'îlots de sécurité là où ils manquent est également indispensable (en particulier pour le passage piéton adjacent au Pont du Mont-Blanc, n°2 ci-dessus). À ce propos, il faut se référer aux normes VSS et aux recommandations du Bureau de prévention des accidents, qui postule la règle suivante : s'il faut traverser 2 voies ou davantage, un îlot est nécessaire¹.

¹ <http://www.bfu.ch/fr/conseils/pr%C3%A9vention-des-accidents/circulation-routi%C3%A8re/infrastructure-routi%C3%A8re/passages-pour-pi%C3%A9tons/fussgaengerstreifen>

Jury 2018

(par ordre alphabétique)

- **Julie Barbey Horvath**, géographe, responsable adjointe de la formation du CAS Espace public et mobilités douces de la HEIG-VD
- **Gérard Duc**, historien, association des parents de Cayla et Maison de quartier de St-Jean, pétition pour la modification du carrefour Furet / Av. d'Aïre
- **Marcel Mühlestein**, géographe, animateur de L'Autre Salon
- **Diana Rizzolio**, ingénieure en génie rural et environnement
- **Thibault Schneeberger**, actif-trafiC, Initiative pour la mobilité douce
- **Andrea von Maltitz**, aménagiste du territoire, actif-trafiC
- **Marco Ziegler**, avocat retraité, groupe régional de Mobilité piétonne